



Un aperçu sur un programme carcéral

Etant chez Florès depuis deux ans, j'ai eu la chance de travailler sur différents types d'équipements publics. Hospitalier, théâtre, école, centre de loisirs, EHPAD, recyclerie, accueil de groupe, maison culturelle, etc. Mais récemment, quelle surprise pour moi que de me voir affectée à du carcéral, la programmation d'une maison d'arrêt ! Pas facile, c'est sur... Entre contraintes de flux, fonctionnelles et techniques, j'ai pu entrevoir un monde extrêmement règlementé, où les surfaces sont comptées. Je vous en donne un aperçu. Car qui dit carcéral, centre pénitentiaire ou maison d'arrêt, dit contraintes de programmation architecturale fortes.

La gestion des flux : le point structurant d'un programme carcéral

Tout d'abord, le domaine carcéral se constitue de deux zones : une zone dite « **hors détention** » et une zone « **en détention** » :

- La zone hors détention est composée principalement des services administratifs et techniques, de la porte d'entrée principale (PEP), des cours de services, de la cour d'honneur, des zones neutres et du chemin de ronde.
- La zone de détention est composée principalement des locaux de lien entre les détenus et l'extérieur (**parloirs**), quartiers des détenus, des ateliers de production et de formation, de l'unité de soin, des **cours de promenade et des terrains sportifs**.

Le SAS, le graal de la gestion des flux pénitentiaires

Ces deux zones se séparent par un accès unique qui répond au principe du **sas**. Le sas comporte deux portes asservies et ne pouvant être ouvertes en même temps. Un poste protégé et occupé en permanence permet de commander ces portes électriquement. Il s'appelle **PCI** (Poste de centralisation de l'information).

Sur le reste du domaine carcéral accessible aux détenus, les sas sont le maître mot. En effet, les détenus doivent régulièrement passer par un **sas** qui permet le contrôle à l'entrée et à la sortie des détenus. Cela se fait via un portique de détection de masse métallique. Pour éviter la transmission d'objets ou le passage d'objets non détectables, le surveillant peut également décider de fouiller un ou plusieurs détenus après le passage sous le portique. Cela se fait dans une zone avec rideau dédiée à cet usage. Les portes des sas sont asservies entre elles pour garantir la sécurité pénitentiaire.

Si vous êtes un peu plus curieux, ne vous arrêtez pas là ! **Cet article** vous permettra d'en savoir un peu plus sur les flux en prison, dans les espaces très particuliers que sont les parloirs.

Des dispositions techniques spécifiques

Après la rigueur nécessaire dans l'agencement des flux d'un espace pénitencier, j'ai découvert la rigueur des aménagements techniques d'un équipement carcéral.

Installations techniques

Les actions de vandalisme en prison sont fréquentes, les **installations techniques doivent donc être inaccessibles aux détenus**, et notamment :

- Installations électriques (coffret individuel ou distribution terminale)
- Gaines de ventilation
- Gaines et locaux techniques
- Gaines et tuyauteries (EF/ECS/EU/EV/EP)
- Descentes paratonnerre
- Les réseaux passeront principalement dans le vide-sanitaire, inaccessible aux détenus.
- La toiture n'est pas accessible, et ne comporte donc pas d'équipements techniques.

Aménagements et équipements spécifiques

De plus, dans tous les **espaces accessibles aux détenus** :

- Les aménagements et équipements ne doivent pas constituer de **caches** (stockage clé usb, drogue, tabac, etc.) ou donner accès à des éléments pouvant être utilisés comme une **arme**
- Les équipements sont **indémontables** (utilisation d'outils spéciaux pour démontage ou cordons de soudure)
- Les équipements et matériaux sont résistants au **vandalisme**, notamment aux brûlures de cigarette
- Les **joints** sont traités par des matériaux durs ou des couvre-joints non démontables
- Dans les espaces extérieurs, aucun élément ne doit permettre l'**escalade directe** ou l'accroche de grapin qui pourrait faciliter une évasion.
- Les espaces extérieurs sont couverts d'un **filin anti-hélicoptère** qui permettent d'éviter également des projections depuis les fenêtres ou l'extérieur du domaine carcéral.

Enfin, la **prévention du suicide** est aussi inhérente à la vie carcérale. Elle se traduit dans les aménagements par l'absence d'accroches rigides potentielles. Le choix des équipements et leur support, la longueur et l'accessibilité des câbles, fileries, etc, sont donc à déterminer en ce sens.

Ces données témoignent d'une infime partie du travail derrière la construction d'un équipement carcéral. Le chantier est également extrêmement contraint sur des équipements en activité, afin d'assurer la continuité de la sécurité pénitentiaire du site. Si vous voulez en savoir plus il suffit de travailler avec nous :) Et si ce petit aperçu de la programmation carcérale vous a plu, je vous dis peut-être à bientôt pour un article sur une visite de maison d'arrêt !

P.M.